



CCR-EOS

À l'attention de M. le Président

Dublin

Objet : Pêche de la langoustine dans le Porcupine Bank. Proposition sectorielle afin d'établir une fermeture spatio-temporelle entre le 15 mai et le 31 août 2010 dans la zone NO de la pêcherie.

Les associations soussignées, inquiètes de la baisse de rendement subie ces deux dernières années dans les captures de langoustines provenant de la zone du Porcupine Bank, dans la division VIIIc du CIEM, **proposent** l'établissement d'une zone de fermeture qui implique l'interdiction de tout type de chalutage ou de filets maillants entre le 15 mai et le 31 août de chaque année, dans les limites géographiques suivantes :

### PROPOSITION DE FERMETURE DE LA PÊCHE AU CHALUT ET AU FILET MAILLANT POUR PROTÉGER LA LANGOUSTINE DU PORCUPINE BANK

Dates proposées : du 15 mai au 31 août

N°	Nord	Ouest
a	52° 27'	12° 19'
b	52° 40'	12° 30'
c	52° 47'	12° 39,600'
d	52° 47'	12° 56'
e	52° 13,5'	13° 53,830'
f	51° 22'	14° 24'
g	51° 22'	14° 03'
h	52° 10'	13° 25'
i	52° 32'	13° 07,500'
j	52° 43'	12° 55'
k	52° 43'	12° 43'
l	52° 38,800'	12° 37'
m	52° 27'	12° 23'
ñ	52° 27'	12° 19'



Cette initiative, qui est présentée au Conseil consultatif régional des eaux occidentales septentrionales – CCR-EOS — pour analyse et adoption des accords correspondants, a pour objet :

- ✓ de contribuer à améliorer les rendements des captures de langoustine dans la pêcherie du Porcupine Bank ;
- ✓ de protéger l'espèce à une période de l'année où la plupart des individus – de 70 à 80 % - sont des femelles ;
- ✓ de protéger la reproduction – frai – de l'espèce à la période de l'année biologiquement adéquate ;
- ✓ d'assurer la viabilité de la pêche de toutes les flottes communautaires pour qui la langoustine est l'espèce cible ;
- ✓ de contribuer dans le cadre sectoriel et sur initiative propre à la durabilité de la pêcherie dans un contexte d'interaction et de responsabilité qui tient compte de l'équilibre économique des flottes concernées ainsi que des bénéfices, non exempts d'efforts, tant pour les entreprises que pour les pêcheries.

Dans le même ordre d'idée, les associations soussignées font confiance aux autres CCR pour qu'ils mettent en œuvre des initiatives du même type relatives à la langoustine. Elles souhaitent également que les instituts océanographiques et les administrations étatiques de la pêche contribuent à cette initiative, qu'ils la soutiennent et qu'ils apportent autant de données (outre les initiatives propres et les suggestions) que requises par la Commission européenne pour la mise en œuvre de cette proposition, dont on espère qu'elle sera applicable en 2010.

Pour conclure, le secteur de la pêche suggère à la Commission européenne de demander au CSTEP, trois ans après la mise en application de la fermeture proposée, une évaluation de l'état de la biomasse de la langoustine dans le Porcupine Bank et les zones adjacentes. Le secteur serait informé des résultats par l'intermédiaire du CCR-EOS et des organes qui correspondent.

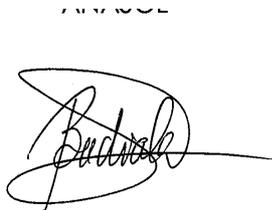
À Vigo, Coruña, Celeiro et Ondárroa, le 19 octobre 2009



. JESÚS ETCHEVERS DURÁN  
- ARPESCO -



. JESÚS A. LOURIDO GARCÍA  
- CELEIRO -



. VÍCTOR BADIOLA MORAL  
- OPPAO -



. HUGO C. GONZÁLEZ GARCÍA  
- ANASOL -